

Isabelle Doussan¹

Droit et animal

Pour un droit des relations avec les humains²



**Présentation par
Bernard Denis³**

Parce qu'ils sont devenus à la fois objets d'exploitation intensive et d'affection, on assiste aujourd'hui à une évolution de nos relations avec les animaux. Le propos d'Isabelle Doussan est de déceler, dans le droit français, les signes d'une évolution juridique qui, certes, maintient une séparation entre l'humain et le non-humain, mais organise leur relation. Elle se propose, dans un premier temps, de rappeler comment le droit actuel appréhende les animaux, dans le cadre général d'une soumission à l'Homme. Cela dit, elle pense que la sensibilité animale pourrait être envisagée pour fixer des limites aux pouvoirs de ce dernier, ce qu'elle expliquera dans un second temps. L'ouvrage est, logiquement, divisé en deux parties, dont nous allons tenter de présenter l'esprit et quelques éléments qui nous paraissent importants.

¹ Directrice de recherche à l'INRAE (Groupe de recherche en droit, économie et gestion - GREDEG - Université Côte d'Azur),

² Editions Quæ, Collection : Essais, avril 2024, 88 pages, EAN : 9782759238293, 16,00 € en livre papier, 10,99 € en version numérique [PDF et EPUB].

³ Professeur honoraire de l'École nationale vétérinaire de Nantes, Membre émérite de l'Académie d'agriculture de France.

La première partie traite de « *La diversité juridique* ». L'animal n'existe pas dans le droit comme une entité singulière mais il y apparaît, à travers une diversité de statuts, de régimes, de règles juridiques, dans une pluralité de situations relationnelles avec les humains. Parmi celles-ci, l'auteur retient : l'*utilité* (l'animal, domestique ou captif, est présent dans la plupart des branches du droit), le *danger* (penser par exemple aux risques zoonosés), la *protection* (protéger les animaux menacés par les humains) et l'*attachement*. Cette dernière situation relationnelle est longuement envisagée. Le droit français reconnaît et protège l'existence de relations d'attachement entre humains et animaux mais, le plus souvent, c'est la jurisprudence qui s'y emploie : les juges sont clairement en avance sur le législateur. Sans qu'il soit besoin de retirer l'animal de la catégorie des biens, une évolution pourrait se faire jour dans le droit de la responsabilité civile avec la reconnaissance d'un préjudice moral (ou d'affection) en cas de perte d'un animal auquel un humain est attaché (y compris par exemple dans le cas de moutons tués par un loup ...). Le droit des biens est également très utile et ouvert, notamment dans les cas de divorce avec existence d'un animal de compagnie ou d'un cheval, et aussi lors de l'apparition d'une affection héréditaire survenant après l'achat d'un chien ou d'un chat.

La deuxième partie est intitulée « *La sensibilité animale : une notion relationnelle* », qu'Isabelle Doussan propose comme limite aux pouvoirs de l'Homme sur les animaux. Alors que la sensibilité est perçue habituellement comme une propriété, une caractéristique intrinsèque des animaux, elle la considère ici comme relationnelle, capable d'interroger les pouvoirs que le droit reconnaît aux humains sur les animaux placés sous leur contrôle. Tout d'abord, elle estime nécessaire de « *repousser la tentation de la personnification juridique* » qui, bien que séduisant de plus en plus, présente des risques et, « *sous ses apparences révolutionnaires (...) est conservatrice d'un ordre établi que nos rapports aux animaux nous invitent précisément à questionner* ». Elle s'en explique, puis propose de se focaliser sur la production animale, toute entière assise sur les pouvoirs de vie et de mort que l'Homme possède sur les animaux. Il lui paraît en effet que la sensibilité animale pourrait permettre de construire un droit à la production animale et, en retour, nous aider à questionner les relations de pouvoir entre humains et animaux en général. Son argumentation se fait avec l'aide de deux notions issues à la fois du droit de l'environnement et du droit de l'expérimentation animale : la *vulnérabilité* et la *nécessité*. Il conviendrait de classer les différentes composantes de l'élevage en fonction du risque d'atteinte à la sensibilité des animaux et préciser en conséquence le degré de protection à mettre en place. Le concept de vulnérabilité peut s'articuler avec celui de nécessité, qui est le principe directeur de la production animale. Certes, la nécessité a toujours été mise en avant face aux souffrances et mauvais traitements infligés aux animaux, mais elle pourrait s'appliquer désormais aux souffrances organisées et systémiques inhérentes à l'intensification et l'industrialisation de l'élevage. Le défi est de taille car il s'agit de trouver un compromis entre les intérêts contradictoires que sont l'éthique et l'économie. Le concept de « *meilleures techniques disponibles* » (MTD), emprunté au droit de l'environnement, serait très utile pour prévenir les souffrances systémiques, en systématisant le recours aux techniques et pratiques les plus à même de ménager la sensibilité animale. Parallèlement, il conviendrait de s'intéresser à nos modes de consommation, ce qui conduirait à un objectif de sobriété, comme dans le cas de la consommation des matières premières et des ressources naturelles.

A la fin de cette deuxième partie, Isabelle Doussan propose d'introduire dans le Code rural et de la pêche maritime un article qui marquerait explicitement la prise en considération de la spécificité de la production animale. Suit la conclusion générale, dans laquelle elle espère avoir pu enrichir les débats et réflexions relatifs au traitement juridique des animaux et de nos relations avec eux. Elle espère

également avoir mis en avant la plasticité du droit, laquelle devrait permettre d'éviter de recourir à des réformes profondes pour accueillir les nouvelles relations entre l'Homme et les animaux.

Cet ouvrage, d'un volume pourtant assez réduit, est dense et alimente en permanence une riche discussion. Il apparaît assez compréhensible pour des lecteurs peu au fait de la réflexion et du langage juridiques. La construction du texte, très soignée avec ses introductions, transitions et récapitulations contribue à cette compréhension. Nul doute que « *Droit et animal. Pour un droit des relations avec les humains* » sera très utile à quiconque s'intéresse à l'évolution de ces dernières et aux problèmes qu'elle pose aujourd'hui.
